



CHARTRE ET CONDITIONS D'ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS « LES PITCHOUNS » PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Présentation :

Centre de loisirs « les Pitchouns »

Rue Lucie et Raymond Aubrac
34570 Murviel Lès Montpellier
centredeloisirs@murviel.fr
0467476865 / 0643532974

L'accueil de loisirs Les Pitchouns est une infrastructure communale. Elle est agréée par les services de la DDCS jeunesse et sport et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI, pour les moins de 6 ans).

Nous accueillons les enfants dès leur entrée en maternelle jusqu'à la fin du CM2 (de 3 à 11 ans).

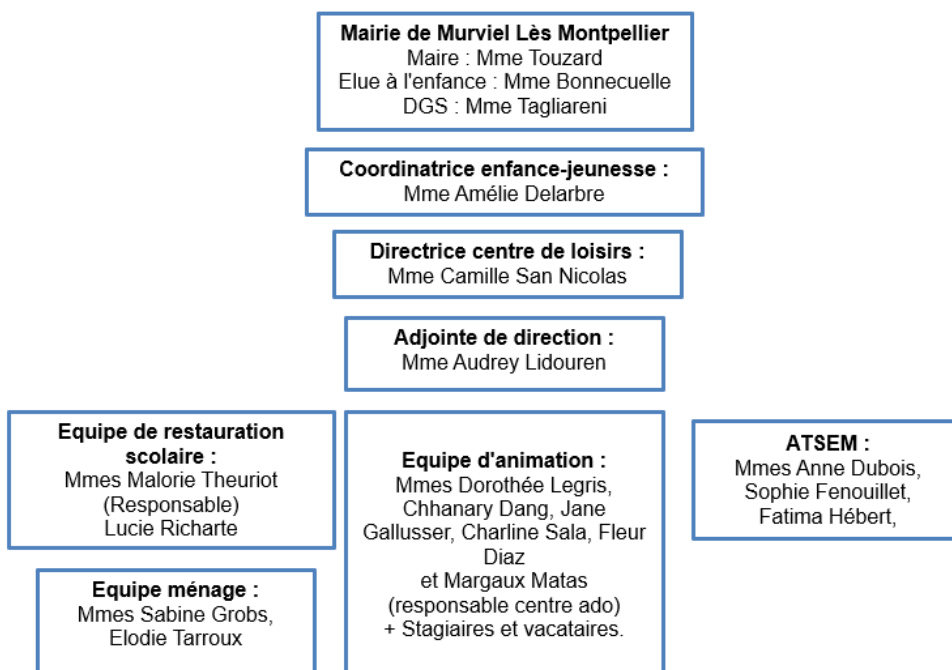
L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire de Murviel Lès Montpellier. Il accueille les enfants avant (accueil du matin), pendant (restauration scolaire) et après (accueil du soir) l'école.

L'accueil extrascolaire se déroule les mercredis (toute la journée) et les vacances scolaires (sauf fermetures annuelles citées plus bas).

L'équipe d'animation :

L'accueil et l'accompagnement des enfants sont assurés par une équipe professionnelle, qui participe par son action, à la conduite du projet éducatif de la ville :

!GANIGRAMME ALE/ALP DE MURVIEL LES MONTPELLIER



Projet éducatif et pédagogique :

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été validé. Il est représentatif de la politique murvielloise pour l'enfance et la jeunesse, face aux instances de réglementation (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la CAF).

Les différents objectifs éducatifs, définis par les élus, sont :

- Le développement des compétences psychosociales des enfants.
- Encourager de l'intérêt des enfants pour l'écologie et le développement durable.
- Le développement de son autonomie et de son esprit critique.

(Projet éducatif et projet pédagogique disponibles au centre de loisirs)

Santé, hygiène et sécurité :

L'équipe ne pourra administrer des médicaments aux enfants de sa propre initiative ou sur demande des parents. **Une ordonnance doit être fournie** avec tout traitement médical, de façon à pouvoir être pris pendant le temps d'accueil au centre de loisirs. De plus, Il est interdit aux enfants d'avoir des médicaments sur eux.

Les régimes alimentaires stricts font obligatoirement l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Sans, ce document, l'enfant ne peut être accepté au restaurant scolaire.

La responsabilité sanitaire revient à la directrice de la structure. Celle-ci peut ainsi refuser l'accès de l'accueil de loisirs aux enfants suspectés ou atteints de maladie contagieuse ou ne pouvant justifier être à jour de leurs vaccinations.

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence. Les familles seront directement prévenues. Une déclaration d'accident pourra être établie selon la gravité.

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

Objets personnels et de valeur

Pour des raisons pratiques, il est conseillé aux familles de marquer l'ensemble des affaires au nom de l'enfant.

L'équipe incite fortement les enfants à ne pas venir avec des objets de valeurs sur la structure. Téléphones portables et consoles de jeux sont formellement interdits.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration et/ou de vol de ces objets.

Les mercredis et les vacances, il sera demandé aux familles de fournir une casquette ainsi qu'une gourde d'eau dès les beaux jours. Il est préférable de ne pas mettre de vêtements de valeur car les enfants peuvent réaliser des activités salissantes.

Sanctions :

Des règles de vie sont posées en début de chaque année scolaire. L'équipe signifiera la violation éventuelle de l'une de ces règles aux enfants concernés. Elle apportera une réponse mesurée et adaptée au comportement. La sanction se voudra avant tout éducative.

Il sera demandé aux enfants de respecter les locaux, le matériel mis à disposition et le personnel de la structure et les autres enfants.

Pour les comportements graves et les violations répétés des règles de fonctionnement, les parents seront convoqués par l'équipe de direction. Une exclusion pourra être décidée en cas de fait grave.

De plus, dans le cas où les parents ne respecteraient pas ce règlement intérieur, le centre de loisirs se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Vous avez la possibilité de contester la décision de renvoi auprès de la Mairie.

Journée type de l'enfant



LA VIE DE VOTRE ENFANT AUX ÉCOLES DE MURVIEL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 / 8h15	Garderie du matin <i>Pas d'inscription - sur liste de présence Accueil des enfants jusqu'à 8h05</i>		Ouverture du centre de loisirs à 7h30 <i>(8h pendant les vacances)</i>	Garderie du matin <i>Pas d'inscription - sur liste de présence Accueil des enfants jusqu'à 8h05</i>	
8h15 / 11h55	Classe	Classe	Centre de loisirs sur inscription OBLIGATOIRE + 0.50€ le goûter <i>Le centre de loisirs a un nombre de places limité En cas d'inscription tardive, nous ne pouvons pas garantir de places disponibles</i>	Classe	Classe
11h55 / 13h45	Restauration scolaire sur inscription obligatoire			Restauration scolaire sur inscription obligatoire	
13h45 / 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30 / 18h30	Garderie <i>Accueil échelonné + 0.50€ le goûter uniquement pour les maternelles</i> sur inscription obligatoire	Garderie <i>Accueil échelonné + 0.50€ le goûter uniquement pour les maternelles</i> sur inscription obligatoire		Garderie <i>Accueil échelonné + 0.50€ le goûter uniquement pour les maternelles</i> sur inscription obligatoire	Garderie <i>Accueil échelonné + 0.50€ le goûter uniquement pour les maternelles</i> sur inscription obligatoire

Garderie :

Accueil du matin :
7h15-8h15: Arrivée échelonnée au centre de loisirs jusqu'à 8h05.
Temps d'accueil libre et activités encadrées

Accueil du soir :
16h30-18h30 : Accueil des parents en fonction de leur arrivée jusqu'à 18h30
Temps d'accueil libre (jeux dans la cour en fonction de la météo, activités encadrées au centre de loisirs...)

Temps de goûter pour les maternelles :
Départ à partir de 17h

Fermeture des portes à 18h30

Tarif en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge

Centre de loisirs :

Mercredis : 7h30-18h30
Vacances scolaires : 8h-18h30
Fermeture : vacances Noël et 2 semaines en août

Possibilité d'inscription à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas
Accueil des enfants de 3 à 10 ans
Activités variées selon un programme d'activités
Sieste pour les petits

Salle des jeunes :

Samedis après-midi : 14h à 18h30 (19h en été)
Vacances scolaires : 10h-18h30 (19h en été)
Fermeture : vacances Noël et 3 semaines en août

Programme d'activités selon les vacances
Accueil des jeunes de 11 à 17 ans

INSCRIPTION VIA LE PORTAIL FAMILLE
Se renseigner auprès du centre de loisirs

Centre de loisirs « Les Pitchouns » - Rue Lucie et Raymond AUBRAC - 34570 Murviel-lès-Montpellier
Tél. : 04.67.47.68.65 / 06.43.53.29.74 - centredeloisirs@murviel.fr

Contacts :
Directrice de l'accueil de loisirs péri et extrascolaire - Amélie DELARBRE / Directrice adjointe de l'accueil de loisirs - Camille SAN NICOLAS
Salle des jeunes : Margaux MATAS - centreados@murviel.fr

Le centre de loisirs ouvre ses portes tous les mercredis des semaines scolaires et les vacances scolaires, excepté les vacances de Noël et deux semaines en août. Certaines journées peuvent être soumises à des conditions minimum d'inscription pour garantir leur ouverture.

Les enfants peuvent être inscrits sur la journée avec ou sans repas, ou sur la demi-journée. Les goûters sont fournis par le centre ces jours-là.

Le centre de loisirs est ouvert de **7h30 à 18h30 les mercredis et de 8h à 18h30 pendant les vacances scolaires :**

Accueil du matin : de 7h30/8h à 9h30

Départ du soir : de 17h à 18h30.

Le midi : départ à 12h, retour de 13h à 14h.

Attention, des changements peuvent avoir lieu en raison de sortie ou de veillées. Il sera indiqué sur le programme envoyé aux familles à chaque période.

Le centre de loisirs ferme ses portes à 18h30. Les parents exceptionnellement en retard doivent impérativement prévenir l'équipe.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, les responsables sont habilités à prendre les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes (gendarmerie).

Les parents doivent notifier par écrit tout départ inhabituel de l'enfant. Seules les personnes mentionnées sur la fiche de renseignement sont habilitées à récupérer l'enfant. Si l'enfant doit partir seul, un écrit des parents sera aussi demandé.

Inscriptions :

Dossier administratif :

A l'inscription, les familles doivent remplir un dossier de renseignement unique pour la fréquentation des temps périscolaires et extrascolaire.

Ce dossier contient :

- une fiche de renseignement,
- une fiche sanitaire,
- la photocopie de la page de vaccination du carnet de santé,
- le numéro d'allocataire CAF ou l'avis d'imposition en cours.

Nous ne pouvons accueillir des enfants dont le dossier ne serait pas complet.

Tout changement de situation et/ou de coordonnées doit nécessairement être transmis à l'équipe de direction du centre.

Réservations pour la cantine, l'accueil du soir, les mercredis et les vacances via le portail famille : alshmurviel.connecthys.com

La réservation au préalable pour la garderie du matin n'est pas nécessaire. Les enfants sont cochés à leur arrivée sur une liste d'appel.

Pour recevoir les identifiants et mots de passe pour le portail famille, contactez le centre de loisirs.

Attention, **les réservations aux accueils se font au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante.** Après cette date, l'inscription à l'accueil n'est plus possible via le portail famille.

ATTENTION, votre enfant sera accueilli dans la limite des places disponibles en fonction de la réglementation en vigueur.

En cas de non-réservation pour la cantine, une majoration du coût du repas à 10€ vous sera facturé à partir du quatrième oubli.

L'étude surveillée : à destination des élémentaires les lundis et jeudis, l'inscription est possible par période (de vacances à vacances). Elle se fait avant les vacances précédant le cycle auprès de l'équipe de direction par mail et dans la limite des places disponibles. En cas d'absence, le temps d'étude sera toutefois facturé. (Sauf certificat médical)

Condition d'annulation :

Pour les accueils périscolaires : via le portail famille si encore possible ou par SMS (06.43.53.29.74) ou par mail, le plus rapidement possible.

Pour les mercredis : l'annulation doit se faire **avant lundi à 18h30.**

Pour les vacances : L'annulation doit se faire **au minimum une semaine avant**.

En cas d'absence pour raison médicale, il faut informer la direction le plus tôt possible et fournir un certificat médical.

En cas de non-respect de ce fonctionnement, les prestations seront facturées.

Sous conditions particulières, certaines situations peuvent être reconsidérées.

Tarifification et mode de paiement :

Le tarif des prestations facturé aux familles est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Restaurant scolaire :

Revenus	< à 12000€	Entre 12001€ et 30000€	Entre 30001€ et 50000€	Entre 50001€ et 75000€	Entre 75001€ et 100000€	>100001€
1 enfant à charge	1,00€	3,50€	3,90€	4.30€	4,50€	5€
2 enfants à charge	1,00€	3,35€	3,70€	4.20€	4.45€	4,80€
3 enfants à charge	1,00€	3,20€	3,55€	4.10€	4.40€	4,70€

Inscription via le portail Famille : après 3 oublis d'inscription à la cantine, facturation du repas non inscrit à 10€.

Garderies :

Tarif par accueil :

Revenus	< à 15000€	Entre 15001€ et 30000€	Entre 30001€ et 50000€	Entre 50001€ et 75000€	>75001€
1 enfant à charge	0.60 €	0.80 €	1 €	1.20 €	1,50 €
2 enfants à charge	0.50 €	0.70 €	0.90 €	1.10 €	1.40 €
3 enfants à charge	0.40 €	0.60 €	0.80 €	1€	1.30 €

GOUTER uniquement les maternels 0.50€

Etude surveillée (lundi et jeudi 16h30-17h30) :

Uniquement l'étude surveillée (sans garderie du soir) :

Revenus	< à 15000€	Entre 15001€ et 30000€	Entre 30001€ et 50000€	Entre 50001€ et 75000€	>75001€
1 enfant à charge	1.50 €	1.70 €	2.10 €	2.50 €	3 €
2 enfants à charge	1.30 €	1.50 €	1.90 €	2.30 €	2.80 €
3 enfants à charge	1.10 €	1.30 €	1.70 €	2.10 €	2.50 €

Supplément pour forfait étude surveillée + garderie du soir : 0.20€ ajoutés au tarif de l'étude surveillée

Centre de loisirs :

Calcul du tarif :

$$\frac{\text{Ressources}}{12} \times \text{taux journalier}$$

Taux journalier :

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
0,50%	0,45%	0,40%	0,35%

Prix plancher / prix plafond :

Nbr d'enfants à charge	Demi-journée			Journée entière		
	1	2	3 et +	1	2	3 et +
Prix plancher	3,2€	3,05€	2,90€	5,64€	5,34€	5,18€
Prix plafond	9,76€	8,99€	8,23€	19,51€	17,99€	16,46€

Supplément de 4€ par jour et par enfant pour les enfants habitants hors la commune

Gouter 0.50€ pour tous les enfants

Sorties :

Supplément en cas de sortie hors de la commune :

Revenus	< à 15000€	Entre 15001€ et 30000€	Entre 30001€ et 50000€	Entre 50001€ et 75000€	>75001€
1 enfant à charge	1.50 €	2.50 €	3.00 €	3.50 €	4.00 €
2 enfants à charge	1.40 €	2.20 €	2.80 €	3.30 €	3.80 €
3 enfants à charge	1.30 €	2.10 €	2.60 €	3.10 €	3.60 €

Veillées centre de loisirs :

Revenus	< à 15000€	Entre 15001€ et 30000€	Entre 30001€ et 50000€	Entre 50001€ et 75000€	>75001€
1 enfant à charge	1.50 €	2.10 €	3.00 €	3.50 €	4.50 €
2 enfants à charge	1.30 €	1.90 €	2.80 €	3.30 €	4.30 €
3 enfants à charge	1.10 €	1.70 €	2.60 €	3.10 €	4.10 €

Une aide de la CAF est possible. Un mail est envoyé par celle-ci aux familles en bénéficiant courant janvier-février de chaque année. Dès réception de ce mail, les familles concernées doivent prévenir le centre de loisirs.

Les familles doivent procéder au règlement auprès de l'équipe de direction du centre de loisirs. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. Cependant, la directrice reste disponible par téléphone portable, au 06 43 53 29 74 aux horaires d'ouverture du centre (7h30-18h30).

Les paiements sont à effectuer avant le 30 de chaque mois. Passé ce délai, la facture non réglée sera transmise automatiquement au trésor public. Dès sa transmission, tout virement reçu pour régler une facture transmise au trésor public sera ventilé sur les prestations futures sans préavis de notre part.

Les factures peuvent être réglées par :

- Virement bancaire (RIB étant sur le mail de facturation)
- Chèque (prévoir un délai d'encaissement)
- Espèces (pas de rendu de monnaie, c'est un avoir)
- Chèques vacances
- CESU

Madame la Maire
Isabelle Touzard

-PARTIE A RENDRE-

Je soussigné(e), Responsable légal(e) de l'enfant
....., certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs
« les Pitchouns » et m'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature :